

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**Séance ordinaire du 7 février 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 7 février 2023 à 19 h 30, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, messieurs André Thibodeau, Julien Fournier et Nicolas Paris-Lafrance ainsi que mesdames Catherine Belleau-Arsenault, Geneviève Bergeron et Marie V. Laporte, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Christian Massé, déclare la séance ouverte à 19 h 30. Il donne les consignes d'usages.

**02-23-017 1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault  
Appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 10.01 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2023**

**2. CORRESPONDANCE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

- 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2023
- 3.2 Attestation de réception des déclarations des intérêts pécuniaires
- 3.3 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska
- 3.4 Planification stratégique – Retrait du CCU
- 3.5 Modification aux toiles du Centre sportif – Mandat Construction Thibodeau
- 3.6 Autorisation – Congrès ADMQ 2023
- 3.7 Amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés – Croix-Rouge
- 3.8 Proclamation Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

**4. LÉGISLATION**

- 4.1 Adoption règlement #355-2023, modifiant le règlement #317-2019 en établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques
- 4.2 Avis de motion et dépôt projet de règlement d'emprunt #356-2023, décrétant une dépense de 1 941 824 \$ et un emprunt de 1 941 824 \$ pour exécuter les travaux selon les plans et devis déposés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement (RIRL)

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

- 6.1 Autorisation lancement appel d'offres sur SEAO – travaux RIRL

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 8.1 Autorisation et personnes signataire – dépôt demande d'aide financière Volet 4- Axe de vitalisation
- 8.2 Mandat hydrogéologue – Puits futur hôtel de ville

**9. LOISIRS ET CULTURES**

- 9.1 Activités à venir

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 10.1
- 10.2
- 10.3
- 10.4
- 10.5

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**02-23-018    1.2    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2023**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 11 janvier 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal du 11 janvier 2023 et qu'il soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2.    CORRESPONDANCE**

**3.    ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**02-23-019    3.1    ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de **158 260.95 \$**.

**ADOPTÉE**

**02-23-020    3.2    ATTESTATION DE RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu que la directrice générale, madame Chantal Baril, atteste qu'elle a reçu les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les élus.

**ADOPTÉE**

**02-23-021      3.3      AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES –  
TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC D'ARTHABASKA**

**ATTENDU** la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2022;

**ATTENDU QUE** selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Nicolas Paris-Lafrance, appuyé par monsieur Julien Fournier, il est résolu :

**QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

**QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester autorise la directrice générale à retirer le(les) dossier(s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

**QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester désigne madame Chantal Baril, directrice générale de la municipalité à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 8 juin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**02-23-022      3.4      PLANIFICATION STRATÉGIQUE – RETRAIT DU CCU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal précédent avait donné le mandat au CCU de travailler sur la planification stratégique étant donné qu'il n'était pas en mesure de le prendre en charge;

**CONSIDÉRANT QU'**une bonne partie du processus est fait et que le conseil actuel veut reprendre la charge de la planification stratégique;

**CONSIDÉRANT QU'**il reste à faire une consultation publique pour connaître l'opinion des citoyens en lien avec la planification stratégique comme les enjeux et les orientations et les valeurs qui sont ressorties pendant le processus de la planification;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu que le conseil municipal retire le mandat de la planification au CCU et de poursuivre la démarche pour créer une vision à long terme en lien avec les intérêts des citoyens pour les prochaines années.

**ADOPTÉE**

**02-23-023      3.5      MODIFICATION AUX TOILES DU CENTRE SPORTIF – MANDAT CONSTRUCTION THIBODEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons remarqué que l'installation des toiles au Centre sportif permet des infiltrations d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** nous voulons garder notre infrastructure saine et que les infiltrations d'eau occasionneront des problématiques à long terme à notre infrastructure;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons faire le travail que nous aurions dû faire avant l'installation des toiles afin qu'elles soient installées adéquatement;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu de donner le mandat à Construction Thibodeau pour faire le travail nécessaire pour éviter les infiltrations d'eau et la dégradation de notre infrastructure. Le montant estimé pour les travaux est de 5 032 \$ approximativement.

**ADOPTÉE**

**02-23-024    3.6    AUTORISATION – CONGRÈS ADMQ 2023**

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Chantal Baril, de procéder à son inscription au Congrès de l'ADMQ 2023 au coût de 566 \$ plus les taxes applicables qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin prochain. Les frais inhérents pour assister à ce congrès seront également aux frais de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**02-23-025    3.7    AMENDEMENT DE PROLONGATION DE LA LETTRE D'ENTENTE SERVICES AUX  
SINISTRÉS – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes tenus d'avoir une entente de services avec la Croix-Rouge :

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une annonce d'un amendement à notre entente;

**CONSIDÉRANT QUE** cet amendement consiste entre autres choses à prolonger l'entente d'une période d'une année, de modifier les coûts de l'entente qui était à 180 \$ à 225 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Il est proposé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu d'accepter les amendements à l'entente et que monsieur Christian Massé, maire ainsi que madame Chantal Baril seront les signataires de l'entente.

**ADOPTÉE**

**02-23-026 3.8 PROCLAMATION JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS ET être bien entourés(es)**;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

**CONSDIÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'il** a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par madame Marie V. Laporte que le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Chester, lors de sa séance du 7 février 2023 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entourés(es).

**4. LÉGISLATION**

**02-23-027 4.1 ADOPTION RÈGLEMENT #355-2023, MODIFIANT LE RÈGLEMENT #317-2019 EN ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE AU SERVICE DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 20 janvier 2020, du règlement numéro 317-2019 établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosse septique;

**CONSIDÉRANT** la modification des coûts reliés au service de vidange des boues de fosses septiques par l'entrepreneur;

**CONSIDÉRANT** la mise à jour du calendrier des vidanges supplémentaires planifiées par l'entrepreneur pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du règlement numéro 399 modifiant le Règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques, relativement à diverses dispositions, adopté le conseil de la MRC d'Arthabaska;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur André Thibodeau, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement #355-2023 modifiant le règlement #317-2019 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**ARTICLE 2**

L'annexe 1 intitulée *Compensations pour le service de vidange des boues de fosses septiques* est remplacée par l'annexe 1 ci-jointe et faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3**

L'annexe 2 intitulée *Calendrier des vidanges supplémentaires* est remplacée par l'annexe 2 ci-jointe et faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**ADOPTÉE**

**4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #356-2023, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 941 824 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 941 824 \$ POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX SELON LES PLANS ET DEVIS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT (RIRL)**

Madame Geneviève Bergeron donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement #356-2023 décrétant une dépense de 1 941 824 \$ et un emprunt de 1 941 824 \$ pour exécuter les travaux selon les plans et devis déposés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement.

Séance tenante, madame Geneviève Bergeron dépose le projet de règlement #356-2023 décrétant une dépense de 1 941 824 \$ et un emprunt de 1 941 824 \$ pour exécuter les travaux selon les plans et devis déposés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement.

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**02-23-028 6.1 AUTORISATION LANCEMENT APPEL D'OFFRES SUR SEAO – TRAVAUX RIRL**

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu d'autoriser madame Chantal Baril, directrice générale, à déposer un appel d'offres pour les travaux en lien avec le programme d'aide RIRL année 3 sur le Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec.

**ADOPTÉE**

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**02-23-029 8.1 AUTORISATION ET PERSONNES SIGNATAIRES – DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 4 - AXE DE VITALISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** nous souhaitons déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 4 – Axe de vitalisation pour nous aider dans la construction de notre future bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière et que les personnes signataires seront monsieur Christian Massé, maire ainsi que madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

**02-23-030 8.2 MANDAT HYDROGÉOLOGUE – PUIITS FUTUR HÔTEL DE VILLE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la gestion d'une demande de prix pour les services professionnels en hydrogéologie pour la planification et la demande d'autorisation pour le puits du futur hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a analysé les soumissions et l'analyse démontre que « Groupe Akifer Inc. » possède la soumission la plus basse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est recommandé par la FQM d'adjuger le contrat au « Groupe Akifer Inc. » pour le contrat de Planification et de demande d'autorisation pour le puits du futur hôtel de ville (prélèvement de catégorie 3) conformément à la demande de prix d'appel d'offres 532390352101 et aux tarifs forfaitaires et unitaires de sa soumission soit au prix estimé de 27 019.13 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**9. LOISIRS ET CULTURES**

- 9.1** Le conseil souligne l'activité de hockey/patinage au Centre sportif Aciers Solider de l'initiative de monsieur Steeve Binette qui a lieu tous les mercredis soirs. Une activité qui attire environ 55 jeunes et leurs parents. On remarque une retombée de cette activité dans l'augmentation de l'achalandage.
- 9.2** Le Comité des loisirs est en processus administratif pour rendre conforme leur organisme. Un AGA est annoncé pour le mois de mars. La population sera invitée à participer à cet AGA.
- 9.3** Comme point d'information additionnel, le maire annonce la fermeture du bureau municipal le jeudi 16 février en après-midi, car la directrice a une rencontre.

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**10.01  
10.02  
10.03  
10.04  
10.05**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**02-23-031 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault à 20 h 45 que la séance soit levée.

**ADOPTÉE**

SIGNÉ (S)

\_\_\_\_\_  
Christian Massé  
Maire

SIGNÉ (S)

\_\_\_\_\_  
Chantal Baril  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Le maire, monsieur Christian Massé, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester, le 7 mars 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

